

## DEMANDE DE CREATION D'UNITE FONCTIONNELLE \*

### COMMISSION PERMANENTE DU 1er Mars 2021

Pôle - Direction - Service demandeur - Référent à contacter : PR-DBMG J. M.

Libellé de l'unité fonctionnelle (30 caractères maximum) : Verif-annuelles-parafoudres

Achat faisant l'objet d'un contrat écrit ou d'une lettre commande\* : contrat écrit

Description des prestations formant l'UF - Contexte et motivation :

Les paratonnerres doivent faire l'objet d'une vérification annuelle au niveau de la pointe, des descentes et de la liaison à une armoire électrique ou transformateur. Cette prestation de vérification relève de la même catégorie d'achat (famille 80/05) que celle prévue dans le marché notifié à l'entreprise Qualiconsult Exploitation (AC 2018-060: Prestations de vérifications périodiques des bâtiments départementaux) mais n'était pas incluse car nécessitant des compétences et matériels spécifiques. Il est proposé de créer cette unité fonctionnelle pour pallier cette absence en attendant l'intégration dans le prochain marché de vérifications d'un lot spécifique pour la maintenance des paratonnerres.

Les bâtiments concernés sont:

- Station de ski Chalmazel ;
- Bâtie d'Urfé Saint Etienne le Molard ;
- Couvent des Cordeliers de Saint Nizier sous Charlieu ;
- La tour Philippe Auguste de l'Abbaye de Charlieu.

Date d'échéance de l'UF: 23/06/2022

Accord DF : 21/01/2021 CP

Ligne budgétaire (code opération) : TRAVBATO055

Accord DAJCP : 21/01/2021 D.N

CDR à habiliter pour les engagements associés à l'UF: PR - DBMG

N° de la famille (mettre en 1ère ligne la famille principale)	Intitulé de la famille	Objet de l'achat	Montant maximum HT	N° de la nature analytique (paiement envisagé de l'achat)	Mise en concurrence : - oui - non	motivation obligatoire du marché sans mise en concurrence si > 40 000 € HT
80/05	Essais et analyses en vue de la délivrance d'une attestation de conformité	Vérifications annuelles de parafoudres sur 4 bâtiments départementaux	20 000	1168 - Prest. de services diverses	non	
<b>MONTANT HT TOTAL DE L'UF</b>			20 000			

\* Une lettre de commande peut être utilisée pour un achat inférieur à 40 000 € HT faisant l'objet d'un paiement unique et ne contenant pas de clauses de propriété intellectuelle. Dans tous les autres cas : achat supérieur à 40 000 € HT, versement d'acomptes, présence de clauses de propriété intellectuelle ainsi qu'en matière de maîtrise d'œuvre, un contrat écrit doit être obligatoirement rédigé.

\* toutes les zones sont obligatoires et il est nécessaire de faire 1 fiche par demande d'UF